

PLAN D'ACTION
À L'ÉGARD
DES PERSONNES
HANDICAPÉES

2016 2017

Tables des matières

Mot du président-directeur général	3
Introduction	4
Présentation du Centre de services partagés du Québec	4
Les autres éléments déterminés par le gouvernement	6
Responsabilités du Centre en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	6
1. Le bilan des réalisations pour l'année 2015-2016 telles que planifiées dans le plan d'action pour la même année	7
2. Le plan d'action identifiant les gestes planifiés pour l'année 2016-2017	15
3. Le suivi des activités réalisées dans le cadre du comité de travail en lien avec la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées »	25
Pour nous joindre	31

Mot du président-directeur général

J'ai le plaisir de vous présenter la huitième édition du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées du Centre de services partagés du Québec. Ce dernier rend compte des actions menées par le Centre afin de respecter ses engagements dans le cadre de la politique « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité ».



Ce plan d'action comporte les mesures qu'entend prendre le Centre afin de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Il fait également état des résultats obtenus quant aux mesures d'amélioration prévues pour l'exercice précédent.

En plus de la présentation des mesures planifiées pour l'année 2016-2017 et des résultats obtenus pour 2015-2016, ce document est l'occasion pour le Centre de dresser l'état de situation de son implication dans la réalisation de la stratégie de mise en œuvre de la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ».

Le Centre renouvelle ainsi son engagement d'offrir aux personnes handicapées un environnement permettant d'accroître l'accessibilité de ses services.

Je tiens à remercier toutes les personnes ayant travaillé à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan d'action, et j'en profite pour les assurer de mon engagement à cet égard.

Denys Jean

Introduction

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées¹ en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chap. E-20.1), sanctionnée le 17 décembre 2004, chaque ministère ou organisme gouvernemental doit adopter, sur une base annuelle, un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Plus particulièrement, cette loi spécifie que le plan d'action doit préciser les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et déterminer les mesures qui seront prises dans la prochaine année afin d'y remédier. Le plan doit, en outre, être rendu public.

À cet effet, le Centre de services partagés du Québec, ci-après appelé le « Centre », a produit son plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année financière 2016-2017, soit le plan qui sera en vigueur du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, et l'a diffusé sur le site Internet du Centre et sur son intranet. Le plan fera également l'objet d'un dépôt officiel à l'Office des personnes handicapées du Québec, ci-après appelé l'« Office ».

Présentation du Centre de services partagés du Québec

La mission

Le Centre a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

À cette fin, le Centre vise à rationaliser et à optimiser les services de soutien administratif offerts aux organismes, tout en s'assurant de l'adéquation de ses services aux besoins de sa clientèle. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et des conséquences économiques régionales de ses activités. Il privilégie également le développement d'une expertise interne en matière de services administratifs.



L'effectif

Pour l'année 2015-2016, une cible de 1 645 ETC (équivalents temps complet) a été fixée pour le Centre. L'ampleur des services à rendre aux partenaires gouvernementaux a entraîné un dépassement de cette cible. Ainsi, la consommation effective du Centre pour cette période a été de 1 697 ETC.

Représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier

==== Au 31 mars 2015 : 26 (1,4 %) réguliers

==== Au 31 mars 2016 : 22 (1,3 %) réguliers

1 Une personne handicapée est une « personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». (Source : Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale [chap. 1, art. 1 g]).

La clientèle

Le Centre peut fournir ses services dans toutes les régions du Québec, et ce, aux :

- ministères et organismes du gouvernement du Québec ;
- établissements du réseau de la santé et des services sociaux ;
- établissements du réseau de l'éducation ;
- municipalités ;
- entreprises du gouvernement.

Le Centre offre également quelques produits et services aux citoyens, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et des Publications du Québec.

L'emplacement et les principales caractéristiques physiques

Les bureaux du Centre sont situés dans différents emplacements sur le territoire québécois ; des bureaux sont établis à Montréal, à Québec, à Rimouski et à Saguenay.

Les immeubles occupés par le Centre sont principalement la propriété du gouvernement du Québec ; ils sont gérés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). Quelques immeubles ou parties d'immeubles sont occupés en location.

Afin de définir les principales caractéristiques physiques des locaux occupés par le Centre, des visites sur place sont requises en complément des analyses réalisées par la SQI. À cet égard, la SQI produit un rapport basé sur divers travaux d'analyse effectués sur les lieux dont elle est propriétaire. Ce document indique les emplacements où des travaux seront réalisés par la SQI en vue de faciliter l'accès physique de chaque édifice aux personnes handicapées.



Les autres éléments déterminés par le gouvernement

En plus des obligations légales mentionnées, l'article 61.1 de la Loi stipule que, sur recommandation du ministre responsable de la Loi, le plan d'action peut comporter tout autre élément déterminé par le gouvernement.

Parmi ces autres éléments à inclure au plan d'action, on retrouve une reddition de comptes au regard du nombre de plaintes reçues et traitées.

Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, le Centre ne dénombre aucune plainte reçue relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Responsabilités du Centre en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Le Centre doit produire un suivi en réponse aux exigences de la Loi par la présentation des informations contenues dans les trois sections suivantes :

1. Le bilan des réalisations pour l'année 2015-2016 telles que planifiées dans le plan d'action pour la même année ;
2. Le plan d'action identifiant les gestes planifiés pour l'année 2016-2017 ;
3. Le suivi des activités réalisées dans le cadre du comité de travail en lien avec la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées » (ci-après appelée « la politique sur l'accès »).



Autres responsabilités pour le Centre

L'article 61.4 de la Loi précise que les ministères et les organismes publics doivent procéder à la nomination d'un coordonnateur des services aux personnes handicapées au sein de leur organisation respective. En 2008-2009, en vertu de cet article, le Centre a désigné une personne pour exercer cette fonction et, depuis, il s'assure d'avoir toujours une personne affectée à cette tâche.

² Ce pictogramme vise à identifier les activités en lien avec les travaux du comité qui sont inscrites dans le plan d'action 2016-2017 du Centre présenté à la partie 2.

1

Le bilan des réalisations pour l'année 2015-2016 telles que planifiées dans le plan d'action pour la même année

Les tableaux suivants présentent le bilan des réalisations du Centre pour l'année 2015-2016, produit en application de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le bilan des réalisations est présenté en parallèle avec la planification des mesures planifiées dans le cadre du plan d'action 2015-2016 du Centre.

Bilan du plan d'action 2015-2016

Dans son plan d'action 2015-2016, le Centre a prévu certaines mesures d'amélioration, que les tableaux suivants présentent en parallèle avec les résultats atteints.

Accessibilité physique

Plan d'action 2015-2016			Bilan 2015-2016
Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Résultats atteints
Inventaire exhaustif des locaux du Centre	Prendre en considération les travaux de planification de la SQI à l'égard des projets d'accessibilité universelle dans certains immeubles, en propriété ou en location, occupés par le Centre.	En continu	Dans le contexte de l'amélioration de l'accessibilité universelle, la SQI transmet annuellement au Centre la liste des projets qui seront réalisés pour certains immeubles occupés par ses employés. Pour l'année 2015-2016, aucun projet concernant le Centre n'était prévu à la planification.
Accessibilité aux locaux du Centre	Appliquer, dans la réalisation des projets d'aménagement, les mesures visant la conception sans obstacle et l'accessibilité universelle, en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	En continu	La « Fiche des mesures prises à l'égard des personnes handicapées lors de la réalisation de projets d'aménagement » est mise à la disposition des employés du Centre, afin qu'ils y inscrivent les mesures prises à l'égard des personnes handicapées en ce qui concerne l'accessibilité et, ainsi, en faciliter le suivi.

Plan d'action 2015-2016

Bilan 2015-2016

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Résultats atteints
<p>Connaissance des mesures prises pour faciliter la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur des locaux du Centre</p>	<p>Procéder à l'implantation de nouvelles mesures, dans le cadre de la réalisation de projets d'aménagement, visant à faciliter la mobilité des personnes handicapées.</p>	<p>En continu</p>	<p>Dans le cadre du projet d'expansion du Service de la gestion et de la conservation des documents et du Service de la numérisation, de l'impression et de l'insertion, au 9201-9191, boul. Langelier, à Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rendre l'immeuble accessible en modifiant la pente de l'entrée extérieure ainsi que les dégagements de circulation conformément aux normes d'accessibilité ; > Installer des revêtements de plancher antidérapants pour faciliter la mobilité des personnes handicapées ayant des problèmes de stabilité. <p>Les aires de bureaux sont conçues et aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées à mobilité réduite, et toutes les allées de circulation ont un dégagement libre d'au moins 900 millimètres.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Au 1020, route de l'Église, à Québec : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Installer une sonnette de porte pour faciliter l'accessibilité au 2^e étage de la bâtisse. > Au 880, chemin Sainte-Foy, à Québec : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Ajuster l'éclairage pour limiter l'éblouissement dans l'aire des bureaux d'employés du 10^e étage de l'immeuble pour les personnes ayant une sensibilité visuelle à cet égard ; ▸ Ajuster la vitesse de fermeture des portes pour faciliter l'accès aux locaux du 7^e étage de l'immeuble. > Réévaluation de l'espace de travail au 1500, rue Cyrille-Duquet, à Québec : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Reconfigurer l'aménagement d'un poste de travail ; ▸ Modifier la largeur de l'entrée de l'aire de travail ; ▸ Agrandir la zone de réception ; ▸ Modifier la hauteur d'une table de travail ; ▸ Installer une bibliothèque pour faciliter l'entreposage et l'accès à la documentation. > Au 150, boul. René-Lévesque Est, à Québec : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Installer un dispositif d'ouverture automatique de porte au 10^e étage ; ▸ Une étude de faisabilité est en cours afin de procéder à l'installation d'un lève-personne dans la salle de toilettes du 4^e étage afin d'en permettre l'utilisation par les personnes de l'immeuble présentant ce besoin.

Plan d'action 2015-2016

Bilan 2015-2016

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Résultats atteints
<p>Accès aux sites Web du Centre par les personnes handicapées</p>	<p>Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux pour les personnes handicapées et améliorer les sites existants en procédant à une mise à jour progressive, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> > pour les améliorations apportées aux applications de SAGIR ; > pour le portail d'approvisionnement ; > pour le site Web du Centre de leadership et de développement des compétences ; > lors de la refonte du site Web de la Bibliothèque Cécile-Rouleau, ce qui permettra de respecter en grande partie les standards sur l'accessibilité du Web à l'égard des personnes handicapées. <p>De plus, il est prévu que la page « Accessibilité » du site permette d'identifier les manquements éventuels aux normes d'accessibilité.</p>	<p>En continu</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Le nouveau site Web de la Direction des services des bibliothèques intègre l'ancien site Web de la Bibliothèque Cécile-Rouleau et l'ancien site Web du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales. Le site respecte maintenant les standards sur l'accessibilité du Web adoptés par le Conseil du trésor. > Les travaux visant à améliorer l'accessibilité du site Web du Centre de leadership et de développement des compétences sont réalisés en continu, dans le respect des normes relatives à l'accessibilité du Web, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▶ inscription d'info-bulles dans tous les liens ; ▶ ajout de descriptions pour les images ; ▶ contrôle de l'utilisation des polices et des styles ; ▶ ouverture des liens dans une autre fenêtre ; ▶ ordonnancement du contenu des tableaux lorsque les styles sont désactivés dans le fureteur. > Dans le but de faciliter l'accès aux documents électroniques du portail de SAGIR pour les personnes handicapées, les normes appliquées s'appuient sur le « Web Content Accessibility Guidelines » du W3C (World Wide Web Consortium) et le standard inscrit dans la section 508 sur l'accessibilité de la loi américaine. > Par contre, la démarche de développement n'inclut pas de test à ce niveau. Pour pallier cette problématique, le Centre compte faire l'acquisition de logiciels de test d'accessibilité afin de s'assurer que les travaux effectués permettront effectivement aux personnes handicapées de consulter les documents. > Les applications SAGIR ont été développées en conformité avec les normes d'accessibilité du Web à l'égard des personnes handicapées.

Autres réalisations

Mesures permettant aux personnes non voyantes ou à vision réduite d'exercer leurs fonctions.

- Adaptation ergonomique des postes de travail pour les personnes handicapées visuellement.
- Installation de logiciels sur les postes de travail des personnes handicapées visuellement afin de leur permettre de procéder à la lecture de documents et à la réalisation de travaux, notamment :


- ▶ Adobe Loquendo
- ▶ Braille Sense U2
- ▶ Dragon Naturally Speaking
- ▶ Evoluent Mouse
- ▶ Evoluent Mouse Manager
- ▶ Jaws
- ▶ Jaws Professional
- ▶ NVDA (NonVisual Desktop Access)
- ▶ OpenBook
- ▶ Souris sans fil Logitech G700S
- ▶ ZoomText

Plan d'action 2015-2016

Bilan 2015-2016

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Résultats atteints
<p>Représentation des personnes handicapées, au Centre, qui soit à l'image de la société québécoise</p>	<p>Poursuivre les efforts nécessaires afin de maintenir au Centre le taux de représentativité des personnes handicapées.</p>	<p>En continu</p>	<p>Le Centre a contribué à maintenir, au sein de son effectif, la présence de membres des différents groupes cibles visés par l'accès à l'égalité. La représentativité des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier est de 1,3 %.</p>
<p>Possibilité d'accéder à des programmes d'employabilité pouvant mener à l'obtention d'un emploi</p>	<p>Maintenir les efforts de promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).</p>	<p>En continu</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Les directions des ressources humaines (DRH) des ministères et organismes ont été sensibilisées au programme lors de la rencontre annuelle pour les répondants ministériels et par la diffusion périodique d'information dans le Bulletin des activités gouvernementales de dotation. > De plus, lors de la période d'appel de dépôt de projets, une correspondance a été acheminée aux DRH et aux gestionnaires régionaux afin de leur fournir l'information nécessaire pour soumettre un projet d'emploi. > Par ailleurs, les répondants régionaux entretiennent des relations étroites avec les intervenants des services spécialisés de main-d'œuvre afin de faire connaître davantage le programme auprès des personnes handicapées. > La promotion du programme a été réalisée auprès de la clientèle cible dans plusieurs régions administratives lors d'événements promotionnels tels que des journées de l'emploi. > Les conseillers en gestion des ressources humaines ont sensibilisé tous les gestionnaires à l'importance d'accorder la priorité à l'embauche de membres de groupes cibles pour les emplois réguliers. > Chaque gestionnaire désirant offrir des stages en emploi est informé par son conseiller en gestion des ressources humaines des options qui s'offrent à lui, notamment la possibilité d'embaucher une personne handicapée dans le cadre du PDEIPH.


Mesures relevant de la mission du Centre

Plan d'action 2015-2016			Bilan 2015-2016
Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Résultats atteints
Formation sur les normes relatives à l'accessibilité du Web à l'intention des ministères et organismes	<ul style="list-style-type: none"> > Donner des formations sur les normes relatives à l'accessibilité du Web. > Offrir des formations en ergonomie des interfaces mobiles. 	En continu	<ul style="list-style-type: none"> > La demande étant trop faible pour les formations portant sur les normes relatives à l'accessibilité du Web, cette mesure n'a pas été reconduite pour l'année 2015-2016. > Aucune formation n'a été nécessaire en 2015-2016.
Possibilité pour les utilisateurs de reconnaître plus facilement les établissements d'hébergement accessibles aux personnes handicapées	<p>Modifier le <i>Répertoire des tarifs préférentiels hôteliers</i> de façon à indiquer, par le logo , les établissements d'hébergement accessibles aux personnes handicapées.</p> <p>Inscrire, dans les renseignements sur les établissements concernés, le degré d'accessibilité aux personnes handicapées (mobilité réduite, surdité, etc.).</p>	En continu	<ul style="list-style-type: none"> > Le <i>Répertoire des tarifs préférentiels hôteliers</i> a été modifié en septembre 2015 afin que le logo soit visible. > Nous retrouvons, dans les renseignements sur les établissements concernés, le degré d'accessibilité aux personnes handicapées. > Ainsi, le Répertoire identifie 169 établissements accessibles aux personnes handicapées.
Connaissance des biens inclusifs offerts par la Direction générale des acquisitions dans ses regroupements d'achats, c'est-à-dire les biens accessibles à tous et pouvant être utilisés par tous	<p>Inclure les éléments soumis par les personnes ayant participé au groupe de discussion dans le contexte de la production d'outils qui serviront à déterminer les biens et services inclusifs offerts par le Centre, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> > prévoir des pictogrammes permettant d'identifier des produits adaptés aux personnes handicapées ; > dresser la liste des biens inclusifs compris dans les regroupements d'achats du Centre, qui sont accessibles et qui peuvent être utilisés par tous. 	En continu	La liste des biens inclusifs du regroupement d'achats pour les fournitures de bureau et le service téléphonique cellulaire a été dressée en août 2015.

Mesures relevant de la mission du Centre

Plan d'action 2015-2016			Bilan 2015-2016
Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Résultats atteints
Accessibilité aux établissements lors de la tenue d'événements	Lors de la disposition des kiosques, dans le cadre de la tenue de salons et d'expositions, application de mesures assurant les déplacements des personnes handicapées. Installation de rampes d'accès et fourniture d'appareils auditifs dans le cadre d'audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à la demande des clients.	2015-2016	Aucune mesure n'a été mise en place, car aucune demande n'a été faite de la part des clients.
Services d'infographie et d'accessibilité	Poursuivre l'offre aux ministères et aux organismes de services d'infographie et d'accessibilité par l'entremise des firmes préqualifiées.	2015-2016	<p>Dans le cadre des services offerts en infographie et en accessibilité des documents téléchargeables, certains ministères et organismes ont bénéficié de l'offre de services du Centre, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> > le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; > le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; > le Secrétariat du Conseil du trésor; > la Commission québécoise des libérations conditionnelles; > la Société de l'assurance automobile du Québec; > le Bureau de décision et de révision; > la Commission des transports du Québec; > la Commission municipale du Québec; > la Commission d'accès à l'information du Québec. <p>Il y a eu une demande du Collège Boréal pour reproduire, sur tout support, pour les besoins particuliers d'un élève souffrant d'une déficience perceptuelle, et ce, en vertu de l'article 32 (1) de la Loi sur le droit d'auteur, l'œuvre Petite flore forestière du Québec.</p>

Mesures relevant de la mission du Centre

Plan d'action 2015-2016			Bilan 2015-2016
Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Résultats atteints
Adaptation des processus de qualification	Continuer de communiquer avec chaque candidat ayant signalé un handicap au moment de son inscription à un processus de qualification pour définir ses besoins particuliers. En fonction des adaptations recommandées par le Secrétariat du Conseil du trésor, mettre en place les mesures logistiques requises en ce qui a trait à l'organisation et à la tenue de séances d'examen dans le cadre des processus de qualification.	En continu	Le Centre a réalisé, en 2015-2016, 36 séances d'examens adaptées sur l'ensemble du territoire. De plus, le Centre a réalisé 20 séances d'examens adaptées pour le compte de ministères et d'organismes clients et de l'Agence du revenu du Québec.
Section concernant l'accessibilité des personnes handicapées dans les gabarits d'appels d'offres	Voir à l'inclusion d'une nouvelle section, dans tous les gabarits d'appels d'offres, consacrée à l'accessibilité pour les personnes handicapées et tenant compte des différents types d'incapacités dans les procédés relatifs aux acquisitions et à la location de biens et services.	En continu	La faisabilité de l'inclusion d'une nouvelle section dans les gabarits d'appels d'offres a été évaluée. Il en est ressorti que l'ajout d'une section dans les gabarits serait peu concluant, sans suivi supplémentaire important. Plutôt, des mesures d'amélioration viseront à intégrer la prise en considération de l'accessibilité des produits et services dans les appels d'offres pour les achats regroupés. Une action est prévue au plan d'action 2016-2017 à cet égard.
L'approvisionnement en biens et services accessibles	Offrir, à tout le personnel de la Direction générale des acquisitions du Centre, une nouvelle formation de sensibilisation au développement durable, en y intégrant une section concernant l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées.	En continu	Une formation a été donnée en 2015-2016. Le taux d'employés ayant assisté à la formation est de 100 %, pour les employés ayant plus d'un an de service.
Possibilité pour les utilisateurs de reconnaître plus facilement les biens et services accessibles aux personnes handicapées	Modifier le portail d'approvisionnement de façon à indiquer, par le logo  , les produits et services accessibles aux personnes handicapées ainsi que le Répertoire de produits et services écoresponsables.	En continu	Des logos indiquant les produits accessibles aux personnes handicapées ont été ajoutés au dossier des achats regroupés pour les fournitures de bureau.

Mesures relevant de la mission du Centre

Plan d'action 2015-2016			Bilan 2015-2016
Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Échéance	Résultats atteints
Possibilité pour les utilisateurs d'envoyer leurs cartouches vides d'impression à la fondation MIRA	Modifier le <i>Répertoire de produits et services</i> et mettre de l'avant le Programme de récupération de cartouches d'imprimantes laser et à jet d'encre dans l'ensemble du Québec, visant à financer l'entraînement des chiens destinés à des personnes présentant un handicap visuel ou physique ou encore à des parents d'enfants atteints d'un trouble envahissant du développement.	Mars 2016	Une action à cet effet est prévue au plan d'action 2016-2017.

Bilan 2015-2016: autres considérations

Réaliser des actions visant à informer et à sensibiliser le personnel du Centre quant à la réalité quotidienne vécue par les personnes handicapées, notamment pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées.

En 2015-2016, le Centre a participé, entre le 1^{er} et le 7 juin 2015, à la 19^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées, qui avait pour thème « Ensemble, bâtissons une société plus inclusive ! ». Une actualité faisant la promotion de cette semaine a été mise en ligne sur l'intranet du Centre, encourageant le personnel à participer aux activités et à prendre connaissance des activités régionales réalisées par l'Office.

Cette actualité a également été l'occasion pour le Centre de rappeler au personnel la production annuelle de son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, disponible sur l'intranet.

Santé et sécurité du travail

- > Le Centre met à la disposition de son personnel une équipe de professionnels de la santé ayant pour mandat la prévention de la santé et de la sécurité au travail. Ces kinésiologues de formation réalisent, notamment :
 - ▶ des interventions visant à rendre l'ensemble des milieux de travail sécuritaire ;
 - ▶ des interventions auprès de personnes aux prises avec des blessures, des limitations fonctionnelles et des handicaps ;
 - ▶ des adaptations aux conditions de travail particulières des différentes clientèles ;
 - ▶ des interventions sur les lieux de travail à titre d'experts en ajustement ergonomique de poste de travail.
- > Le Centre s'est assuré que ses équipes de mesures d'urgence, dans les édifices qu'il occupe, sont dotées de mesures adéquates d'intervention auprès des personnes handicapées et à mobilité réduite, en assignant des accompagnateurs identifiés et en diffusant l'information nécessaire à cet égard.
- > De la documentation sur les mesures et directives à suivre concernant les personnes à mobilité réduite a été distribuée.

2

Le plan d'action identifiant les gestes planifiés pour l'année 2016-2017

Les tableaux suivants présentent le plan d'action 2016-2017 du Centre, produit en application de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cet article précise que chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes doit adopter un plan d'action à cet égard, qui doit être produit et rendu public annuellement.

Plan d'action 2016-2017

Le plan d'action 2016-2017 du Centre présente les mesures d'amélioration prévues afin d'assurer une meilleure intégration des personnes handicapées. Ces mesures permettront de réduire les obstacles existants qui nuisent à leur intégration. Il peut s'agir de poursuivre des travaux déjà amorcés, d'appliquer des mesures récurrentes ou de concevoir de nouveaux projets. La détermination des échéances dépend du type d'intervention ciblé.

- Bureau du président-directeur général (BPDG)
- Vice-présidence aux ressources matérielles et aux moyens de communication (VPRMMC)
- Vice-présidence aux ressources humaines et financières (VPRHF)
- Vice-présidence aux solutions d'affaires (VPSA)
- Vice-présidence aux services d'infrastructures (VPSI)

Accessibilité physique

Plan d'action 2016-2017

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Inventaire exhaustif des locaux du Centre	Prendre en considération les travaux de planification de la SQI à l'égard des projets d'accessibilité universelle dans certains immeubles, en propriété ou en location, occupés par le Centre.	Difficulté pour les personnes handicapées liée à l'accessibilité physique des lieux de travail.	VPRMMC	Projets réalisés par la SQI	En continu

Accessibilité physique

Plan d'action 2016-2017

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Accessibilité aux locaux du Centre	<p>Appliquer, dans la réalisation des projets d'aménagement, les mesures visant la conception sans obstacle et l'accessibilité universelle, en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.</p> <p>Installation de dispositifs d'ouverture de porte automatique au 150, René-Lévesque au 11^e et au 18^e étage.</p> <p>Installation d'un lève-personne dans la salle de toilettes du 4^e étage afin d'en permettre l'utilisation par les personnes de l'immeuble présentant ce besoin.</p>	Difficulté pour les personnes handicapées liée à l'accessibilité physique des lieux de travail.	<p>VPRMMC</p> <p>VPSA</p> <p>VPSA</p>	Nombre de mesures réalisées	En continu

Plan d'action 2016-2017

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Connaissance des mesures prises pour faciliter la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur des locaux du Centre	<p>À l'occasion de la réalisation de projets d'aménagement visant à faciliter la mobilité, procéder à l'implantation de nouvelles mesures, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Lors des futurs aménagements de locaux, s'assurer de respecter le Code de construction du Québec, qui prévoit le respect de normes dans le but d'assurer un parcours sans obstacle aux personnes handicapées ; > Toutes les aires de bureaux devront être conçues et aménagées afin qu'elles soient accessibles à toute personne à mobilité réduite. À cet effet, toutes les allées de circulation devront disposer d'un dégagement libre d'au moins 900 millimètres ; > Procéder à une mise à jour de l'ensemble de la signalisation visuelle de certains locaux occupés par le Centre visant à faciliter la mobilité. 	Difficulté pour les personnes handicapées liée à l'accessibilité physique des lieux de travail.	VPRMMC	Nombre de mesures réalisées	En continu
Fournir aux personnes handicapées un environnement de travail accessible	<p>Doter l'organisation de processus clairs et détaillés pouvant être consultés sur l'intranet par les intervenants concernés afin de fournir toute l'information pertinente sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> > le recrutement de personnes handicapées ; > les mesures possibles d'adaptation de l'environnement de travail ; > la définition des rôles et responsabilités des intervenants ; > toute autre situation de vie jugée pertinente. 	Difficulté pour les personnes handicapées liée à l'accessibilité de biens et services.	BPDG VPRHF VPRMMC VPSA VPSI	Nombre de processus élaborés	2016-2017

Plan d'action 2016-2017

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Accès aux sites Web du Centre pour les personnes handicapées	<p>Poursuivre l'application des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux pour les personnes handicapées et améliorer les sites existants en procédant à une mise à jour progressive, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Pour les améliorations apportées aux applications de SAGIR : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Acquisition de deux logiciels afin de tester l'application des normes d'accessibilité ; ▶ Début des travaux visant à développer un nouveau portail SAGIR qui sera intégré au portail unique multifonctions. Cette nouvelle version permettra, entre autres, d'y appliquer les normes d'accessibilité du Web pour les personnes handicapées. > Pour le portail d'approvisionnement. 	Difficulté pour les personnes handicapées d'avoir accès à l'information contenue dans les différents sites Web du Centre.	VPRMMC VPSA	Nombre de sites Web du Centre mis à jour	En continu
Accès au site Web du Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC) pour les personnes handicapées	Poursuivre en continu la réalisation des travaux visant l'amélioration de l'accessibilité du site Web du CLDC en fonction des normes relatives à l'accessibilité des sites Web gouvernementaux.	Difficulté pour les personnes handicapées d'avoir accès à l'information contenue dans le site Web du CLDC.	VPRHF	Rendre accessible le nouveau contenu déposé sur le site Web du CLDC	En continu

Accessibilité aux documents

Plan d'action 2016-2017

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Accès à la nouvelle édition du <i>Répertoire de produits et services écoresponsables</i> pour les personnes handicapées	<p>Veiller à maintenir et à améliorer l'accessibilité du <i>Répertoire de produits et services écoresponsables</i> pour les personnes handicapées, en tenant compte des trois standards sur l'accessibilité du Web, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'accessibilité d'un site Web (SGQRI 008-01); > L'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02); > L'accessibilité du multimédia dans un site Web (SGQRI 008-03). 	Difficulté pour les personnes handicapées d'avoir accès à l'information contenue dans les différents sites Web du Centre.	VPRMMC	Nombre de mesures d'accessibilité mises en place	En continu


Accessibilité à l'emploi

Plan d'action 2016-2017

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Représentation des personnes handicapées, au Centre, qui soit à l'image de la société québécoise	Poursuivre les efforts nécessaires afin de maintenir, au Centre, le taux de représentativité des personnes handicapées.	Difficulté pour les personnes handicapées d'accéder à l'emploi.	VPRHF	Taux de représentativité des personnes handicapées	En continu
Possibilité d'accéder à des programmes d'employabilité pouvant mener à l'obtention d'un emploi	Maintenir les efforts de promotion du PDEIPH.	Méconnaissance du PDEIPH de la part de certains ministères et organismes gouvernementaux et de la part de certaines personnes handicapées.	VPRHF	Mesures prises pour la promotion du PDEIPH	En continu


Mesures relevant de la mission du Centre

Plan d'action 2016-2017

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Services d'infographie et d'accessibilité	Poursuivre l'offre aux ministères et aux organismes de services d'infographie et d'accessibilité par l'entremise des firmes préqualifiées.	Difficulté pour les personnes handicapées d'accéder aux documents téléchargeables.	VPRMMC	Identification des réalisations	2016-2017
Approvisionnement en biens et services accessibles	Offrir, à tout le personnel de la Direction générale des acquisitions du Centre, une formation de sensibilisation au développement durable, en y intégrant une section concernant l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées.	Difficulté pour les conseillers en acquisitions de tenir compte de conditions concernant l'approvisionnement en biens et services pour les personnes handicapées dans les appels d'offres.	VPRMMC	Pourcentage d'employés ayant assisté à la formation	En continu
Possibilité pour les utilisateurs de reconnaître plus facilement les biens et services accessibles aux personnes handicapées	Poursuivre l'entretien du portail d'approvisionnement ainsi que la mise à jour du <i>Répertoire de produits et services écoresponsables</i> de façon à indiquer, par le logo  , les produits et services accessibles, notamment les établissements d'hébergement accessibles aux personnes handicapées.	Difficulté pour les personnes handicapées de connaître les produits et services adaptés, notamment les hébergements accessibles.	VPRMMC	Le pourcentage de biens et services accessibles aux personnes handicapées	En continu

Mesures relevant de la mission du Centre

Plan d'action 2016-2017

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
<p>Connaissance des biens inclusifs offerts par la Direction générale des acquisitions dans ses regroupements d'achats, c'est-à-dire des biens accessibles à tous et pouvant être utilisés par tous</p> 	<p>Mise à jour des biens et services inclusifs offerts par le Centre, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Continuer à dresser la liste des biens inclusifs, accessibles et pouvant être utilisés par tous, compris dans les regroupements d'achats du Centre. 	<p>La réalité des personnes handicapées qui n'ont pas accès à des biens inclusifs dans leur milieu de travail.</p>	VPRMMC	<p>Nombre de biens inclusifs disponibles sur le portail d'approvisionnement</p>	2016-2017
<p>Favoriser l'inclusion de pratiques permettant la prise en considération et l'évaluation, par des conseillers, de l'accessibilité des produits pour les personnes handicapées</p>	<p>Analyser les appels d'offres pour des regroupements d'achat afin d'évaluer la possibilité d'inclure une section, selon les particularités de l'appel d'offres, sur l'accessibilité à l'égard des personnes handicapées, et ce, en tenant compte des différents types d'handicaps.</p> <p>Inclure une section, sur le formulaire de recommandation en acquisitions écoresponsables à l'égard des conseillers en acquisitions, concernant la considération des biens accessibles et adaptés pour les personnes handicapées.</p>	<p>Difficulté pour les conseillers en acquisitions de tenir compte de l'accessibilité des biens et services pour les personnes handicapées dans les appels d'offres.</p>	VPRMMC	<p>Nombre d'appels d'offres en achats regroupés analysés</p> <p>Date d'application de la nouvelle section relative à l'accessibilité sur le formulaire de recommandation</p>	Mars 2017


Mesures relevant de la mission du Centre

Plan d'action 2016-2017

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Connaître les possibilités du marché en matière de produits accessibles pour les personnes handicapées, notamment à l'aide de partenariats	Réaliser des études de marché sur les différents produits pouvant être accessibles pour les personnes handicapées.	Le manque d'information récente sur les produits et services adaptés et accessibles disponibles sur le marché.	VPRMMC	Réalisation d'études de marché	Mars 2017
Connaître le profil de la clientèle relativement aux besoins en matière d'acquisition de produits accessibles, notamment concernant l'adaptation de postes de travail	<p>Contacteur des ergonomes et autres professionnels faisant l'acquisition de produits accessibles.</p> <p>Poursuivre et bonifier le partenariat avec l'Office visant à favoriser l'acquisition de connaissances et l'expertise dans ce domaine.</p>	Le manque de connaissances sur les besoins de la clientèle en matière d'acquisition de produits accessibles peut nuire à l'intégration au travail des personnes handicapées.	VPRMMC	<p>Nombre de contacts effectués auprès de professionnels</p> <p>Nombre de rencontres et de contacts effectués avec l'Office</p>	Mars 2017
Permettre aux utilisateurs d'envoyer leurs cartouches vides à des organisations à but non lucratif	Informar les utilisateurs de la procédure de retour de cartouches auprès d'organisations communautaires et d'entreprises d'économie sociale contribuant à l'inclusion sociale des personnes handicapées.	Absence d'activités et d'outils de promotion visant à encourager ces organisations.	VPRMMC	Ajout de la procédure dans le guide d'achat	Mars 2017
Évaluer la possibilité de considérer des entreprises employant des personnes handicapées dans la chaîne d'approvisionnement du Centre et de ses clients	Étudier la possibilité de considérer des partenariats avec des entreprises d'inclusion sociale ou employant des personnes handicapées, notamment pour le recyclage et la récupération des produits en fin de vie.	Difficulté de considérer des entreprises employant des personnes handicapées dans les activités du Centre et de ses clients.	VPRMMC	État d'avancement de l'analyse	Mars 2017

Mesures relevant de la mission du Centre

Plan d'action 2016-2017

Besoins	Mesures d'amélioration prévues	Obstacles	Secteur responsable de la mesure	Indicateurs de résultats	Échéance
Adaptation des processus de qualification	<p>Continuer de communiquer avec chaque candidat ayant signalé un handicap au moment de son inscription à un processus de qualification pour définir ses besoins particuliers.</p> <p>En fonction des adaptations recommandées par le Secrétariat du Conseil du trésor, mettre en place les mesures logistiques requises en ce qui a trait à l'organisation et à la tenue de séances d'examens dans le cadre des processus de qualification.</p>	Difficulté de répondre adéquatement aux besoins particuliers de chaque personne signalant un handicap afin de pallier ses limitations dans le cadre de la tenue des processus de qualification.	VPRHF	Nombre de séances adaptées réalisées dans le cadre des processus de qualification tenus par le Centre pour l'année 2016-2017, et ce, dans toutes les régions administratives du Québec	En continu
<p>Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité »</p> 	Soutenir les ministères et organismes publics dans la mise en œuvre d'actions visant à assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.	Difficulté de mise en œuvre de la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ».	Le Centre	<p>Nombre de rencontres du comité de mise en œuvre de la politique auxquelles le Centre a assisté à titre de membre</p> <p>Nombre d'actions réalisées</p>	En continu

Plan d'action 2016-2017 : autres considérations

Réaliser des actions visant à informer et à sensibiliser le personnel du Centre quant à la réalité quotidienne vécue par les personnes handicapées, notamment pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées.

- > Participer activement à la Semaine québécoise des personnes handicapées. À cet effet, diffuser des actualités et des capsules d'information visant la sensibilisation du personnel sur les sites intranet et dans le Portail d'approvisionnement.

Des affiches promotionnelles seront placées dans les bureaux du Centre pendant toute la durée de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Ajouter des capsules d'information pour la promotion de la Semaine québécoise des personnes handicapées sur la page Facebook des Publications du Québec.

- > Véhiculer les réussites d'adaptation de postes de travail et autres événements concrets réalisés par le Centre.

Santé et sécurité du travail

- > Le Centre met à la disposition de son personnel une équipe de professionnels en santé ayant pour mandat la prévention en santé et en sécurité au travail. Kinésiologues de formation, ces personnes réalisent, notamment :
 - ▶ des interventions visant à rendre l'ensemble des milieux de travail sécuritaire ;
 - ▶ des interventions auprès de personnes aux prises avec des blessures, des limitations fonctionnelles et des handicaps ;
 - ▶ des mesures d'adaptation aux conditions de travail particulières des différentes clientèles ;
 - ▶ des interventions sur les lieux de travail à titre d'experts en ajustement ergonomique des postes de travail.
- > Le Centre devra s'assurer que, dans tous ses emplacements, les membres des équipes en charge des mesures d'urgence connaissent les mesures adéquates d'intervention auprès des personnes handicapées et à mobilité réduite, en assignant des accompagnateurs identifiés et en diffusant l'information nécessaire à cet égard.

3

Le suivi des activités réalisées dans le cadre du comité de travail en lien avec la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ».

L'article 26.5 de la Loi indique que le gouvernement doit établir « une politique visant à ce que les ministères et les organismes publics se dotent de mesures d'accommodement raisonnables permettant aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents, quelle que soit leur forme, et aux services offerts au public ». Cette politique a été adoptée en décembre 2006.

ENSEMBLE 
*on agit pour une société
juste et équitable*

- En 2008, un comité de mise en œuvre dédié à cette politique a été créé. Pour les personnes handicapées, l'accès aux documents et aux services offerts par les ministères et organismes demeure un enjeu majeur.
- Quatre organisations sont membres de ce comité, soit:
 - L'Office des personnes handicapées du Québec ;
 - Le Secrétariat du Conseil du trésor ;
 - Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;
 - Le Centre de services partagés du Québec.
- Le mandat confié aux quatre membres de ce comité consiste à soutenir, selon leurs responsabilités respectives, les ministères et les organismes publics dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Les tableaux suivants présentent le plan de travail proposé par l'Office lors de la rencontre du comité le 25 mai 2016. Cet outil permettra :

- De planifier et de suivre les actions à réaliser dans le cadre du comité de travail en lien avec la politique gouvernementale « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées » ;
- D'identifier les responsables et les collaborateurs pour chacune des actions prévues au plan de travail.

Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique

Engagement 12 du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique :

« À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité »

Selon leurs responsabilités respectives, soutenir les ministères et organismes publics dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

Tableau 1

Suivi des actions à réaliser pour le volet Soutien à la promotion et à la mise en œuvre de la politique sur l'accès

Objectif du plan de travail	Action à réaliser	Rôles	Échéance proposée	État de réalisation	Principales actions réalisées
Déterminer, en fonction de leurs expertises respectives, la contribution des organisations membres du comité au regard de la mise en œuvre de la politique sur l'accès	Adopter un plan de travail pour le comité de mise en œuvre de la politique sur l'accès	Responsables <ul style="list-style-type: none"> > CSPQ > MTESS > Office > SCT 	Le 6 septembre 2016	En cours de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> > Lors de la rencontre du 25 mai 2016, l'Office a proposé un plan de travail aux membres du comité. > Le plan de travail proposé est représenté par ces tableaux de suivi. > Les membres du comité sont invités à faire part de leurs commentaires en lien avec ce projet de plan, dans le respect de l'échéance proposée.
Promouvoir, auprès des ministères et organismes, les bonnes pratiques en matière d'accès aux documents et aux services	Produire une capsule vidéo promotionnelle sur les bonnes pratiques en matière d'accès aux documents et aux services, diffusée sur le site Web de l'Office	Responsable <ul style="list-style-type: none"> > Office Collaborateurs <ul style="list-style-type: none"> > CSPQ > MTESS > SCT 	Automne 2016	Non débuté	<ul style="list-style-type: none"> > Cette action a fait l'objet d'une discussion lors de la rencontre des membres du comité, le 25 mai 2016. > La possibilité d'utiliser l'expertise et les installations du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la création de la capsule vidéo, a été envisagé. > Le Centre met à la disposition de l'Office son expertise, le cas échéant, pour déterminer le contenu approprié pour cette capsule.

Tableau 1

Suivi des actions à réaliser pour le volet Soutien à la promotion et à la mise en œuvre de la politique sur l'accès

Objectif du plan de travail	Action à réaliser	Rôles	Échéance proposée	État de réalisation	Principales actions réalisées
Promouvoir la politique sur l'accès auprès des personnes handicapées ou leurs représentants	Établir un partenariat avec les regroupements nationaux d'organismes de personnes handicapées afin de sensibiliser leurs organismes membres et, par leur intermédiaire, les personnes handicapées	Responsable > Office Collaborateurs > CSPQ > MTESS > SCT	À partir de l'automne 2016	Non débuté	On pourra discuter de cette action lors de la prochaine rencontre du comité, prévue pour l'automne 2016.
Offrir un soutien-conseil aux ministères et organismes dans la mise en œuvre d'actions visant à assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	<p>Transmettre par courriel, aux coordonnateurs de services aux personnes handicapées des ministères et organismes, de l'information sur le rôle et la composition du comité de mise en œuvre de la politique sur l'accès, de même que le nom et les coordonnées du répondant de l'Office</p> <p>Développer et faire connaître une offre de services à l'intention des ministères et organismes afin de répondre à leurs besoins en médias adaptés</p>	Responsable > Office Collaborateurs > CSPQ > MTESS > SCT Responsable > CSPQ Collaborateurs > MTESS > Office > SCT	<p>Juin 2016</p> <p>À déterminer</p>	<p>Non débuté</p> <p>En cours de réalisation</p>	<p>> Cette action étant sous la responsabilité de l'Office, le Centre est disponible pour répondre aux besoins de l'Office, le cas échéant.</p> <p>> Le courriel sera donc transmis par l'Office.</p> <p>Lors de la rencontre du comité, le 25 mai 2016, l'Office a formulé la demande suivante :</p> <p>> Analyser l'opportunité de créer un regroupement d'achats pour répondre aux besoins des ministères et des organismes en lien avec les fournisseurs de services en médias adaptés.</p> <p>> Une demande sera adressée à la Direction générale des acquisitions du Centre pour analyser l'opportunité de créer ce regroupement et en évaluer l'intérêt auprès des ministères et des organismes.</p>

Tableau 1

Suivi des actions à réaliser pour le volet Soutien à la promotion et à la mise en œuvre de la politique sur l'accès

Objectif du plan de travail	Action à réaliser	Rôles	Échéance proposée	État de réalisation	Principales actions réalisées
Offrir un soutien-conseil aux ministères et organismes dans la mise en œuvre d'actions visant à assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées (suite)	Développer et faire connaître une offre de services à l'intention des ministères et organismes afin de répondre à leurs besoins en médias adaptés (suite)	<p>Responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> > CSPQ <p>Collaborateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> > MTESS > Office > SCT 	En continu	En continu	<ul style="list-style-type: none"> > La Direction générale des services de communication a procédé, en 2012-2013, à une sélection de firmes en conception graphique, en vue de la création de divers documents accessibles pour les personnes handicapées au bénéfice de la clientèle du Centre. > Ces firmes doivent être en mesure de respecter les nouveaux standards sur l'accessibilité d'un document téléchargeable. > Cette offre de services est maintenue et toujours en vigueur, comme le précise le plan d'action 2016-2017 faisant l'objet du présent document. > En 2012-2013, le Centre de leadership et de développement des compétences du Centre a élaboré, en collaboration avec la Coopérative Accessibilité Web, une formation sur l'accessibilité Web. <p>L'offre de formation, comprenant 7 ateliers, a été élaborée dans le but de répondre aux besoins des ministères et organismes.</p> <p>Pour la période de 2012-2013 à 2014-2015, plusieurs sessions de formation ont été offertes pour répondre aux besoins de plus de 500 participants des ministères et organismes.</p> <p>En 2015-2016, le Centre a dû retirer cette formation de son offre de services, compte tenu d'une demande trop faible de la part des ministères et organismes.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Dans son offre de services, le Centre élabore et propose des formations en mode virtuel, accessibles aux utilisateurs à partir de leur poste de travail, évitant ainsi les déplacements et permettant aux utilisateurs de faire appel à de l'équipement adapté.

Tableau 1

Suivi des actions à réaliser pour le volet Soutien à la promotion et à la mise en œuvre de la politique sur l'accès

Objectif du plan de travail	Action à réaliser	Rôles	Échéance proposée	État de réalisation	Principales actions réalisées
Soutenir les organisations assujetties dans l'acquisition de produits adaptés et inclusifs qui faciliteront l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	Élaborer une liste de produits inclusifs et adaptés compris dans les regroupements d'achats du Centre et en faire connaître l'existence aux ministères et organismes	Responsable > CSPQ Collaborateur > Office	À déterminer	En continu	<ul style="list-style-type: none"> > Une liste des différents biens faisant partie des regroupements d'achats de la Direction générale des acquisitions a été transmise en 2011 à l'Office afin qu'il indique au Centre quels sont les produits inclusifs. > Des échanges ont eu lieu entre le Centre et l'Office pour déterminer les produits inclusifs et convenir de la formulation des critères à cet égard dans les appels d'offres. > Dans le but d'améliorer le volet informationnel de son portail d'approvisionnement, le Centre a réalisé des travaux de refonte afin de favoriser un meilleur partage de l'information et une plus grande convivialité pour les ministères et organismes utilisateurs. > La clientèle et les acheteurs ont été sensibilisés par l'ajout de logos dans la section des achats regroupés du portail d'approvisionnement. > On a dressé la liste des biens inclusifs du regroupement d'achats pour les fournitures de bureau et le service téléphonique cellulaire en août 2015. > Le Centre s'engage à maintenir à jour et à bonifier la liste et à en poursuivre la promotion auprès des ministères et des organismes.
	Évaluer la pertinence de développer de nouveaux outils (documents de référence, guides) pouvant soutenir les organisations dans le choix de produits inclusifs et adaptés qui ne font pas partie de la liste du Centre	Responsable > CSPQ Collaborateur > CSPQ	À déterminer	Non débuté	Le Centre s'engage à mettre son expertise à contribution, à titre de collaborateur, pour l'évaluation de la pertinence et de l'opportunité de développer de nouveaux outils en soutien aux organisations dans le choix de produits inclusifs et adaptés.

Tableau 2

Suivi des actions à réaliser pour le volet Bilan de la mise en œuvre de la politique sur l'accès

Objectif du plan de travail	Action à réaliser	Rôles	Échéance proposée	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016
Évaluer la mise en œuvre de la politique sur l'accès	Produire et diffuser un second bilan de la mise en œuvre de la politique sur l'accès	Responsables <ul style="list-style-type: none"> > CSPQ > MTESS > Office > SCT 	Décembre 2016	En cours de réalisation	Le Centre maintient à jour un suivi de la réalisation des actions en lien avec la politique sur l'accès. Cet inventaire des réalisations du Centre sera disponible lorsque le travail de production du bilan sera amorcé.
	Assurer le suivi des recommandations du second bilan de mise en œuvre de la politique sur l'accès	Responsables <ul style="list-style-type: none"> > CSPQ > MTESS > Office > SCT 	À déterminer	Non débuté	

Adoption et diffusion du plan d'action

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2016-2017 a été approuvé par les autorités du Centre et il est diffusé sur son site Web et son intranet. Il est également accessible en format HTML. On peut aussi s'en procurer une version papier ou numérique (format PDF) sur demande.

Pour nous joindre

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent plan d'action ou un exemplaire de ce dernier :

Centre de services partagés du Québec

875, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 4.550
Québec (Québec) G1R 5W5

Téléphone : 418 644-CSPQ (2777)

Sans frais : 1 855 644-CSPQ (2777)

Télécopieur : 418 644-0462

cspq@cspq.gouv.qc.ca